



Saint-Quay-Portrieux

Pêche du bar : les pêcheurs-plaisanciers satisfaits

Par la voix de Claude Bougault, son président et président de l'AP-PUOPP de Saint-Quay-Portrieux, le comité départemental des pêcheurs-plaisanciers communique.

« Grâce au travail de notre fédération, la FNPP, nos actions ont fini par porter leurs fruits. La Commission européenne a publié une proposition de règlement pour modifier les dispositions de la pêche du bar, au-dessus du 48^e parallèle. Celle-ci autoriserait les pêcheurs de loisir à pêcher un bar par pêcheur et par jour, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018. C'est maintenant aux états membres de l'Union européenne de valider cette proposition. Elle entrera en vigueur trois jours après sa parution au Journal officiel européen.

Merci à tous, plaisanciers, comités départementaux et régionaux qui se sont engagés et ont participé activement à nos actions ; élus qui nous ont soutenus ; au ministre Stéphane Travert et au président de la Commis-



Claude Bougault.

sion pêche au Parlement européen, Alain Cadec pour leurs interventions en notre faveur.

Le combat continue pour obtenir, à l'avenir, un quota mensuel ou annuel pour les espèces en difficulté. N'hésitez pas à nous rejoindre pour défendre une pêche de loisir durable et écoresponsable. »